



# Droit d'initiative en consultation publique

## Formulaire - Étape 1

## Présenter un projet de pétition - Ville

### POUR OBTENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

#### En résumé

Le droit d'initiative en consultation publique permet aux citoyens d'obtenir une consultation publique de la Ville de Montréal sur un objet qui, selon eux, soulève des **enjeux importants** pour la communauté. **Toutefois, certaines conditions s'appliquent.**

Vous devez respecter les étapes suivantes :

- **Étape 1 : que votre projet de pétition soit recevable** dans le cadre du droit d'initiative;
- **Étape 2 : une fois sa recevabilité établie, que votre pétition soit signée par le nombre requis de personnes.**

Pour un sujet relevant de la compétence de l'arrondissement, utilisez le formulaire prévu à cet effet.

#### Étape 1 : Présenter un projet de pétition

- Vérifiez si votre projet est recevable. Sauf certaines restrictions, tout ce qui relève des compétences de la Ville peut faire l'objet d'une demande de consultation publique en vertu du droit d'initiative. Consultez la liste ci-dessous pour connaître les principaux objets exclus de l'application de ce droit.

**Vous devez obligatoirement utiliser le formulaire ci-après intitulé**

**Formulaire : Étape 1 - Présenter un projet de pétition – Ville**

Seul le formulaire fourni par la Ville doit être utilisé. Aucun autre formulaire ni pétition ou signatures électroniques ne sont acceptés.

■ Complétez les renseignements demandés;

L'objet de la demande de consultation publique doit être rédigé dans un langage succinct et respectueux. Le texte ne doit pas induire en erreur ni prêter à confusion;

■ Faites signer le formulaire par 25 personnes âgées de 15 ans et plus, vivant sur le territoire de la ville de Montréal;

■ Désignez, parmi les 25 signataires, trois personnes représentant le groupe dont une à titre de personne à contacter;

■ Une fois votre projet de pétition complété, déposez-le au greffe de la Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.134;

■ **Le greffe vous remettra sur place un accusé de réception.**

Pour toute question, contactez le greffe de la Ville : 514 872-3142.

La personne à contacter désignée par le groupe sera informée par le greffe de la recevabilité du projet de pétition dans les 15 jours suivant son dépôt.

Si le projet est jugé recevable, vous pourrez passer à l'étape 2 dès la publication d'un avis par la Ville. Débute alors une période de 90 jours pour recueillir 15 000 signatures de personnes âgées de 15 ans et plus, vivant sur le territoire de la ville. Vous devrez obligatoirement utiliser le document fourni par la Ville de Montréal :

**Formulaire : Étape 2 – Faire signer la pétition – Ville.**

Si le projet est jugé non recevable, il sera possible, le cas échéant, de le présenter de nouveau après y avoir apporté les modifications nécessaires. Vous devrez recueillir une fois de plus 25 signatures d'appui.

## **Règlement**

Le *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative* (05-056) encadre les conditions d'application du droit d'initiative en consultation publique.

Pour tout renseignement : [ville.montreal.qc.ca/droit-initiative](http://ville.montreal.qc.ca/droit-initiative)

### **Principaux objets exclus du droit d'initiative**

Un projet de pétition ne sera pas recevable si la consultation publique demandée porte, par exemple, sur :

- le partage des compétences, la gouvernance ou le statut de la Ville;
- l'organisation administrative, la gestion des contrats;
- le budget, la tarification, les taxes;
- un projet en urbanisme pour lequel un processus de consultation publique ou d'approbation référendaire est déjà prévu par la loi;
- un objet déjà soumis à une consultation publique au cours des trois dernières années;
- un appel d'offres, en cours ou terminé, ou pour lequel un contrat a déjà été octroyé;
- un objet en litige devant les tribunaux ou ayant fait l'objet d'un jugement ou d'un règlement hors cour.

**Documents disponibles :** [ville.montreal.qc.ca/droit-initiative](http://ville.montreal.qc.ca/droit-initiative)

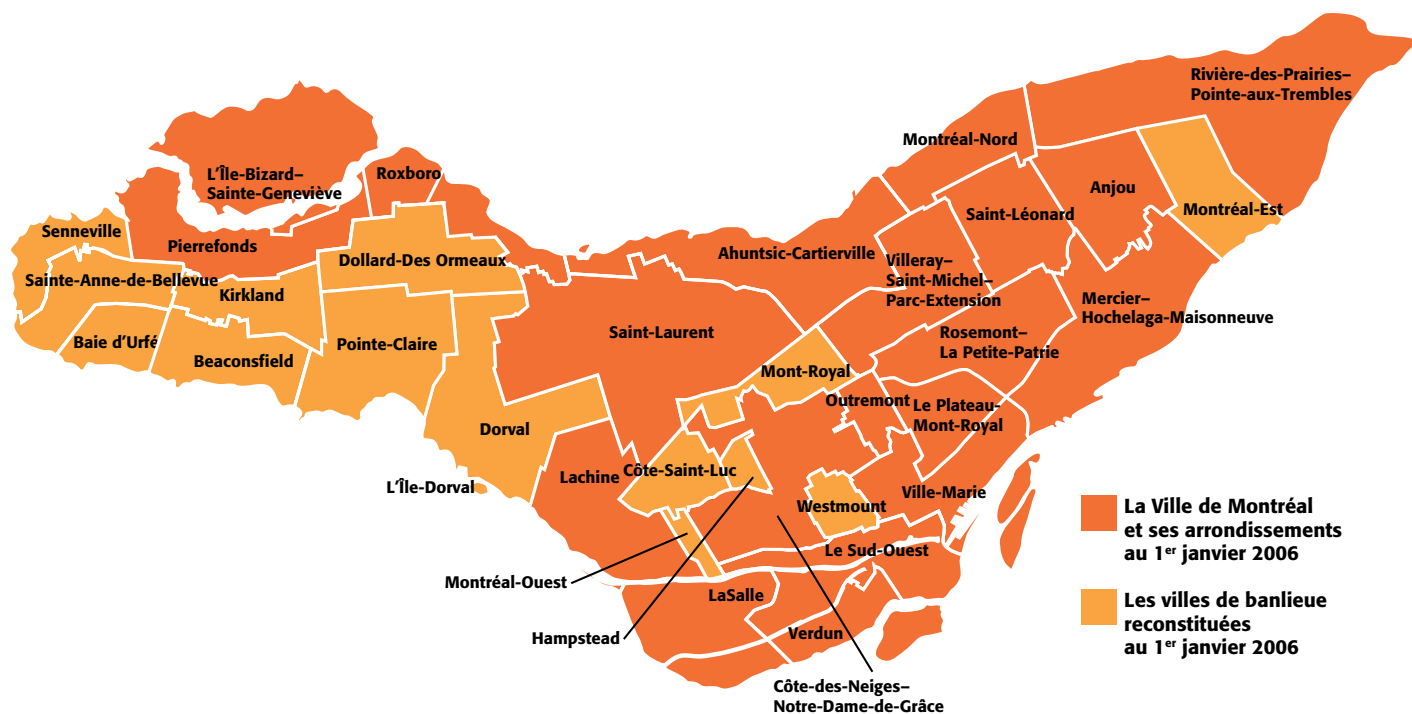
- Dépliant *Droit d'initiative en consultation publique – Prenez l'initiative et obtenez une consultation publique*
- Résumé *Droit d'initiative en consultation publique – Prenez l'initiative et obtenez une consultation publique*
- Carte – Montréal et arrondissements
- Formulaires officiels
  - Étape 1 - Présenter un projet de pétition – Arrondissement
  - Étape 1 - Présenter un projet de pétition – Ville
  
  - Étape 2 – Faire signer la pétition – Arrondissement
  - Étape 2 – Faire signer la pétition – Ville
- Liste des objets exclus
- *Règlement sur la Charte montréalaise des droits et responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) encadrant les conditions d'application du droit d'initiative en consultation publique*

## Les arrondissements de Montréal

### NOM

Ahuntsic-Cartierville  
Anjou  
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce  
Lachine  
LaSalle  
Le Plateau-Mont-Royal  
Le Sud-Ouest  
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève  
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve  
Montréal-Nord  
Outremont  
Pierrefonds-Roxboro  
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles  
Rosemont–La Petite-Patrie  
Saint-Laurent  
Saint-Léonard  
Verdun  
Ville-Marie  
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

## La Ville de Montréal et ses arrondissements au 1<sup>er</sup> janvier 2006



# Droit d'initiative en consultation publique

## Formulaire :

## Étape 1 - Présenter un projet de pétition - Ville

Nous demandons que la Ville de Montréal tienne une consultation publique sur l'objet suivant :

En quoi la tenue de cette consultation publique est dans l'intérêt de la collectivité?

**Faites signer ce projet de pétition par 25 personnes âgées de 15 ans et plus, vivant sur le territoire de la Ville de Montréal.**

**Désignez, parmi les 25 signataires, trois personnes représentant le groupe dont une à titre de personne à contacter.**



**Désignez trois personnes représentant le groupe parmi les 25 signataires :**

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

Désignez, parmi ces trois noms, la personne à contacter :

Nom : \_\_\_\_\_

**Nous, soussignés, appuyons le projet tel qu'il est formulé en page 1.**

<b>PRÉNOM ET NOM</b> EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE	<b>ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE</b> EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE <i>(Seules les adresses sur le territoire de la ville de Montréal sont valides)</i>	<b>JE DÉCLARE SOLENNELLEMENT ÊTRE ÂGÉ DE 15 ANS ET PLUS, ET VIVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL</b>  <b>Signature</b>
EX. JACQUES LECITOYEN	10635, DE L'INITIATIVE MONTRÉAL H1H 4X3	<i>Jacques Lecitoyen</i>
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

**Nous, soussignés, appuyons le projet tel qu'il est formulé en page 1.**

<b>PRÉNOM ET NOM</b> EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE	<b>ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE</b> EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE <i>(Seules les adresses sur le territoire de la ville de Montréal sont valides)</i>	<b>JE DÉCLARE SOLENNELLEMENT ÊTRE ÂGÉ DE 15 ANS ET PLUS, ET VIVRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL</b>  <b>Signature</b>
EX. JACQUES LECITOYEN	10635, DE L'INITIATIVE MONTRÉAL H1H 4X3	<i>Jacques Lecitoyen</i>
16		
17		
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		